

PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES

Préfecture

Direction de la Réglementation et des
Libertés Publiques

Bureau de la Réglementation Générale et des
Véhicules

Section Réglementation Générale

Dossier suivi par : Christine PEPHILY

☎ : 04.68.51.66.35

☎ : 04.86.06.02.78

✉ : christine.pephily@pyrenees-orientales.gouv.fr

Perpignan, le - 6 MAI 2015

Arrêté n° PREF/DRLP/BRGV/2015126-0001
octroyant la dénomination de
« **Commune Touristique** » pour une durée de
cinq ans au bénéfice de la commune : **PRATS
DE MOLLO LA PRESTE (66230)**

*La préfète des Pyrénées-Orientales,
Chevalier de la Légion d' Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,
Chevalier du Mérite Agricole*

VU le code du tourisme,

VU l'arrêté préfectoral N°2014353-0008 du 19 décembre 2014, portant classement de l'office de tourisme de Prats de Mollo La Preste (66230) en catégorie II,

VU la délibération du 31 décembre 2014, du conseil municipal de la commune de Prats de Mollo la Preste sollicitant la dénomination de commune touristique,

VU le dossier produit à cet effet et les pièces annexes,

SUR PROPOSITION de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées-Orientales,

ARRÊTE

Article 1 – A compter de la date du présent arrêté et pour une durée de cinq ans, la commune de PRATS DE MOLLO LA PRESTE, est dénommée commune touristique.

Article 2 – Le dossier réglementaire et ses annexes, produits à l'appui de la délibération jointe au présent arrêté, sont consultables à la Préfecture des Pyrénées-Orientales.

Article 3 – Les dispositions du présent arrêté pourront faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'une contestation devant le Tribunal Administratif.

Article 4 – Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées-Orientales, Monsieur le Maire de Prats de Mollo la Preste, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Pyrénées-Orientales.

La Préfète,

Pour la Préfète, et par délégation,
le Secrétaire Général

Téléphone :
04 68 51 66 55
Emmanuel CAYRON

